



Partenaires



Opération soutenue par l'État dans le cadre du volet Territoires d'innovation du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts et par l'Eurométropole de Strasbourg

Contact et accueil du public

Si vous ou votre médecin souhaitez plus d'informations, contactez la Maison Sport Santé de Strasbourg, dispositif Sport Santé Sur Ordonnance :

📍 10A Boulevard de la victoire 67000 Strasbourg

☎ 03 68 98 61 92

✉ contact@maisonsportsantestrasbourg.fr

🌐 Maisonsportsantestrasbourg.fr

📍 Maison Sport Santé de Strasbourg



Découvrez
le Sport
Santé sur
Ordonnance !

La Maison Sport Santé de Strasbourg

La Maison Sport Santé de Strasbourg est portée par un Groupement d'Intérêt Public de 18 membres et 6 partenaires. Reconnue « Maison Sport Santé » par le Gouvernement en janvier 2020, elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024. Depuis le 1er janvier 2021, elle porte les dispositifs Sport Santé Sur Ordonnance, PRECCOSS (Prise en charge coordonnée des enfants obèses et en surpoids de Strasbourg) et des actions de prévention primaire (Joue pour ta santé, information grand public, éducation à la santé).



Bougez
pour votre
santé !

Wellcome Byzance - Photos : Jérôme Dorkel / EMS - Antoine Poinat / MSS Strasbourg

www.maisonsportsantestrasbourg.fr



Chaque année plus de 10 000 strasbourgeois-es sont admis en Affection de Longue Durée (ALD). Les maladies cardiovasculaires, les cancers et le diabète représentent 70% de ces admissions. Ainsi, depuis 2012 à Strasbourg, le dispositif Sport Santé sur Ordonnance mobilise les professionnel-le-s de santé et de l'activité physique pour la santé des strasbourgeois-es. Il s'inscrit dans le Contrat Local de Santé de la Ville de Strasbourg depuis 2012 et dans le dispositif Grand Est Prescri'mouv depuis 2018. Inclus dans le parcours Sport Santé sur Ordonnance sur prescription médicale, les bénéficiaires sont accueillis par un-e éducateur-trice sportif-ve de la Maison Sport Santé. Suite à des tests d'inclusion, ils s'inscrivent dans des créneaux d'activité physique d'associations partenaires et/ou d'éducateur-trice-s de la Maison Sport Santé. Un mode de vie actif au quotidien et l'autonomie dans la pratique sont les objectifs du parcours. La poursuite de l'accompagnement peut être prescrite par votre médecin au-delà de cette première année. Une contribution financière symbolique vous sera alors demandée en fonction de vos ressources (tarification solidaire).

Les critères d'inclusion du dispositif

- ✓ Pathologie éligible à une ALD 30 (liste fixée par Décret)
- ✓ Santé mentale
- ✓ Obésité (IMC > 30 kg/m2)
- ✓ Trouble Musculo-Squelettique
- ✓ Covid-long
- ✓ Hypertension artérielle
- ✓ Femmes enceintes (4e au 9e mois de grossesse) et post accouchement (jusqu'aux 9 mois de l'enfant)
- ✓ Personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ou sédentaire
- ✓ Aidant familial (non professionnel) d'une personne âgée dépendante ou handicapée de son entourage



Le parcours

Sport santé sur ordonnance

Un parcours de santé coordonné

